

Département de l'AIN Arrondissement de **BELLEY** Canton de LAGNIEU Commune de SAINT-VULBAS NOMBRE

de conseillers en exercice 15 12 de présents :

15 de votants

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 12 septembre 2024

Présents: M Marcel JACQUIN, Maire,

MM Jacques ROLLAND, Mara PHILIP, Marie-Odile ROUSSELET, Gisèle PLAZA, Jean-Louis GREAU, Corinne

DRUHET, Maryline JAMES, Sandrine RAVET, Rémy BARGE, Karine MARTIN et Sébastien GUILLON

Excusé:

Procurations:

Daniel DALLERY à Jacques ROLLAND Sylvain BOUVIER à Corinne DRUHET Fabrice MONNERY à Rémy BARGE

Secrétaire : Corinne DRUHET

Date de la convocation : 5 septembre 2024

Délibération N°99: Contrat de réservation dans le cadre d'une VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) - Domaine de la Pierre Blanche

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le projet de contrat de réservation présenté par la SCCV Domaine de la Pierre Blanche pour l'acquisition de l'immeuble collectif situé au 35 Impasse Le Loué, dans le cadre d'une Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA), comprenant 26 logements, prend acte que le prix de vente s'élève à 6 340 266.00€ TTC, conformément aux termes du contrat présenté et que la participation à l'assainissement sera à la charge exclusive de la commune pour un montant de 91 000€, autorise Monsieur Jacques ROLLAND, premier adjoint, à signer le contrat de réservation ainsi que tous les actes nécessaires à la réalisation de cette acquisition, notamment la Vente en l'État Futur d'Achèvement, et à entreprendre toutes les démarches requises pour la bonne exécution de cette opération, charge Monsieur le Maire de solliciter les financements éventuels auprès des partenaires institutionnels et financiers, et d'engager toutes les actions nécessaires au suivi de ce projet jusqu'à la signature de l'acte authentique de vente.

Date	Acte N°	Objet de l'acte	Class.	Folio
12/09/2024	99	Contrat de réservation dans le cadre d'une VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) – Domaine de la Pierre Blanche		2024/135-136

La séance est levée à 20h30.

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du 27 septembre 2024. Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire de séance

Corinne DRUHET

Marcel JACQUIN